

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ?

Oui, la conciliation de la vie familiale et professionnelle est un enjeu majeur pour les familles. A ce titre, cela doit être une priorité pour le monde politique qui se doit d'en atténuer les connexités négatives sur le plan social mais aussi économique.

Cette problématique est également une préoccupation majeure à avoir sur le plan fédéral. J'ai ainsi pu constater, en tant qu'ancien président (2005-2015) de la Commission Fédérale de l'Enfance et de la Jeunesse (CFEJ), à quel point ces questions sont traitées différemment d'un canton à l'autre. Je prônais ainsi, en 2007, le développement massif des capacités d'accueil extra familial et la généralisation des devoirs surveillés afin de soutenir les enfants en difficulté scolaire ou sociale. Ainsi que l'introduction de prestations complémentaires pour les familles à revenu modeste. A ce titre, je constate que Genève fait déjà beaucoup par rapport aux autres cantons.

Pour quelles raisons ?

Parce que la cellule familiale est l'un des piliers de notre société. Nous devons donc tout faire pour renforcer ce pilier plutôt que de le fragiliser.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle?

Tout d'abord en poursuivant l'augmentation de l'offre des places en crèches mais aussi et surtout en diversifiant les offres de garde, par exemple avec le projet «Mary Poppins». Trop longtemps, les pouvoirs publics ont privilégié le développement des seules places en crèches au détriment des autres formes de garde. Ensuite, en augmentant les déductions fiscales pour les enfants à charge qui doivent cesser d'être un fardeau fiscal pour les parents. L'État doit encourager d'avoir des enfants et pas le contraire. Je rappelle aussi la proposition de mon parti de déplafonner à 25'000 francs la déduction cantonale pour les frais de garde aujourd'hui limitée à 4000 francs.

2. **L'État genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)**

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

A mon sens, le principal obstacle est l'effet de seuil qui peut amener une famille travailler plus pour gagner moins au final. Nous nous devons de mettre fin à ce genre de situations, par exemple en redéfinissant les barèmes d'octroi et ciblant mieux les aides. Car si les lois sont générales et abstraites, les situations sont toutes particulières et concrètes. Nous ne devons ainsi jamais oublier que l'État est au service de la population et non l'inverse.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

De gommer les effets de seuil et de permettre une meilleure complémentarité entre les pouvoirs publics. Il n'est ainsi pas normal qu'une famille habitant en Ville de Genève soit mieux soutenue qu'une famille vivant à Carouge ou Lancy.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

A mon sens, il seraient faibles. Nous devons concentrer l'effort pour aider davantage les familles et ne pas nous donner bonne conscience en créant un organe administratif supplémentaire. De plus, l'analyse de problématiques et des besoins des familles est déjà très bien fait par les structures associatives ainsi que l'Observatoire des familles de l'UNIGE ou encore la commission cantonale de la famille qui exerce des fonctions de veille, d'analyse et d'impulsion sur la politique familiale du canton.

b) Quels en seraient les désavantages ?

La création d'un organe administratif supplémentaire et, surtout, le fait que la politique familiale ne peut être cantonnée à un seul département. C'est une question transversale.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Aucun. Une telle structure existe déjà au sein de l'Université à travers l'Observatoire des familles crée par l'Institut de recherches sociologiques (IRS) de la Faculté des sciences de la société. Lequel a justement pour but de fournir des informations scientifiques précises sur l'état des familles et de leurs difficultés à Genève.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Il ferait doublon avec l'Observatoire des familles existant.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Les crèches, l'école publique et le parascolaire pour ce qui touche aux enfants. Le Service Cantonal d'Avance et de Recouvrement des Pensions Alimentaires (SCARPA) pour ce qui touche aux familles monoparentales. Enfin, l'Observatoire des familles pour ce qui est des recherches en la matière. La cellule familiale est largement soutenu par notre canton qui verse des allocations familiales et de naissance parmi les plus élevées de Suisse.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Mettre en place une véritable politique de stratégie visant à combattre la pauvreté familiale et mieux adapter les aides aux situations de chacun. Je pense aussi à l'augmentation des déductions fiscales pour les enfants à charge, en particulier pour la classe moyenne.